



Institut
Régional
Médiation
Occitanie



Le mot du président, Antonio FULLEDA.

LORS DE L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE

(22/01/2021), en ma qualité de vice-président, j'ai prononcé quelques mots concernant les MARD.

Je partage l'introduction.

«... Si j'avais un titre à donner à mon intervention je l'intitulerais : les MARD c'est de la bonne justice et c'est certainement la justice de demain « en dehors des Palais de Justice »...

J'insisterai, dans un premier temps, sur le A de MARD, puis, dans un second temps, sur ce qui a changé pour que les MARD aient autant le vent en poupe et enfin je terminerai par les actions que nous menons au sein du tribunal judiciaire de Narbonne en ces domaines.

LE A DE MARD

L'acronyme MARD signifie « modes A... de résolution des différends » qui n'est rien d'autre que la tentative de rétablir la communication entre les parties. Mais quid du A et je vais lui attribuer un triple A :

- Le A D'ALTERNATIF est celui utilisé par le législateur européen et national...
- Le A d'ADDITIF, signifierait que les MARD viennent seulement en complément de l'acte de juger.

Je préfère le :

- A d'AMIABLE car c'est, dans nos tribunaux, un passage du contentieux vers le gracieux...
- A d'AUTONOME, en dehors de la juridiction...
- A d'APPROPRIE qui me paraît un terme très juste et qui est utilisé par les québécois pour décrire ce que sont les MARD...

INSTITUT RÉGIONAL DE MÉDIATION OCCITANIE R.N.A. : W341003239 | SIRET : 824 095 160 00019 |

Siège social Maison René Cassin 6, rue Serge Gousseault 34500 BÉZIERS

institutdemediation@orange.fr | <https://institutmediation.org>

Tel : 06 47 51 5991